



Compte rendu du conseil municipal du vendredi 2 septembre 2022

Convocation : 25 août 2022

Affichage du compte-rendu : 7 septembre 2022

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 2 septembre 2022 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Guy TONNAIRE, Anne LE GUIRIEC-ROY, Claudine MILLER, sandrine DEBRAND, Benoit RATTE, Michel ROCHET, Daniel FERNIOT.

Secrétaire de séance : Audrey WEST-LAMY

Le précédent compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

Mme le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jérôme BERT a donné sa démission. Il est remplacé par Monsieur Benoit RATTE, suivant sur la liste. Elle le remercie d'avoir accepté le poste et lui souhaite la bienvenue.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1 – DPU :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AD 90-208.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée A 211-590.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AC 39-41-45-46.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AE 60-114.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du terrain cadastré AE 104.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du bâtiment cadastré A 455.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du terrain cadastré AC 320.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur vente de l'habitation cadastrée AC 132.

2 – Procédure d'expulsion d'une locataire

Mme le Maire rappelle qu'une procédure d'expulsion est en cours concernant une locataire. L'audience aura lieu le 6 octobre 2022 au tribunal de proximité de Dole. La commune sera représentée par Mme Brocard du cabinet C.G.B.G.. L'assurance de la commune prendra en charge les divers frais engendrés. Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer une convention avec le cabinet C.G.B.G..

3 – Tarif de location de la salle Palissandre

Mme le Maire explique que Mme Giancattarino, présidente du Quadrille du Val d'Amour dont le siège social est à Mont-Sous-Vaudrey, a demandé à utiliser la salle Palissandre pour des cours de quadrille. Aucun tarif n'est prévu pour l'occupation de cette salle par des organismes privés ou associatifs extérieurs à la commune. Le conseil municipal décide de fixer un prix de location à 50 € la journée.

4 – Remboursement frais kilométriques élus

Mme le Maire explique que M. Tonnaire s'est rendu à l'assemblée générale de l'association des communes forestières (Cofor) à Saint Laurent en Grandvaux ce qui a engendré certains frais. Mme le Maire propose de rembourser les frais kilométriques. Le conseil municipal décide de rembourser les frais sur la base de 110 km (aller-retour) x 0.45 € (tarif pour un véhicule de 8cv) soit un montant de 49.50 €.

5 – RPQS 2021

Mme le Maire fait la présentation du RPQS pour l'exercice 2021 à savoir la population desservie, les abonnements, les volumes d'eau vendus, les rendements (perte d'eau), la tarification. Le conseil municipal valide le RPQS 2021.

Informations diverses :

Eau : Les fleurs ont été arrosées avec la réserve d'eau du gymnase. Un décret du préfet a interdit l'arrosage des stades. La gendarmerie a signalé plusieurs infractions concernant l'utilisation de l'eau potable durant cette période de sécheresse.

Commissions Benoit Ratte : M. Ratte sera membre dans les commissions travaux, fleurissement, salle des fêtes, location des bâtiments communaux. Il sera responsable de la commission cimetièrre. Il ne fera pas partie de l'OMS. Une assemblée générale de l'OMS aura lieu pour élire un nouveau président et une nouvelle secrétaire suite aux démissions.
Travaux SNCF : Deux articles sont parus dans La Voix du Jura et Le Progrès détaillant les travaux. La montée de la gare vient d'être goudronnée. La mairie n'a pas été informée du début des travaux. La signalisation n'est pas très claire pour les usagers qui veulent se rendre en gare. La réouverture de la montée devrait avoir lieu prochainement. Il y a un manque d'informations sur l'évolution des travaux. Il n'y a pas de retard et le budget est respecté. A ce jour, il n'y a pas de candidats pour l'exploitation du futur restaurant de la gare.

Fontaine du bas : M. Monnier explique que les services techniques ont nettoyé les bassins (herbe, pierres). Il va falloir prévoir des travaux d'aspiration de la vase déposée au fond. Un devis a été demandé pour l'installation éventuelle d'une caméra pour limiter les incivilités. Coût : 2 032 €. La caméra permettra de visionner les images et de les enregistrer. Une demande va être faite en Préfecture. La caméra pourra être déplacée sur

d'autres sites (Champ de foire, espace Vöhl, ...). M. Rochet demande si l'espace Vöhl est dégradé. Mme le Maire explique que deux personnes ont été délogées cet été. Ils ont laissé l'emplacement propre.

Table de pique-nique parking salle des fêtes : Les services techniques ont enlevé la table qui était vermoulue. M. Tonnaire propose son aide pour la restaurer ainsi que les bancs. Elle va être refaite à l'identique en sapin ou en mélèze.

Réunion PLUI : La CCVA propose une réunion pour expliquer ce qu'est un PLUI et sa révision générale. Cette réunion s'adresse exclusivement aux conseillers municipaux. Elle n'est pas publique. Elle aura lieu le jeudi 6 octobre 2022 à 19h30 en mairie, salle du conseil municipal. Les dates des réunions publiques ne sont pas encore connues.

Affaire Millon : M. Millon a été débouté par le Tribunal d'Instance de Lons-Le-Saunier. L'affaire a été clôturée.

Canicule : Une distribution d'eau a été faite par les membres du CCAS aux personnes de + de 80 ans qui ont été appelées régulièrement. Cela a permis de discuter avec les gens et de leur prodiguer des conseils (tenir les volets fermés, s'hydrater). Le CCAS a été très bien accueilli et les personnes étaient contentes.

Opération brioches : Elle aura lieu du 3 au 9 octobre 2022. Il est fait appel à des bénévoles pour la distribution. A voir si la commune de Mouchard reste le centre de distribution.

CCAS : Démission de Sylviane FLUCHON, membre sollicité. Elle sera remplacée par Patricia DUGOIS.

Sécheresse : L'épisode risque de devenir récurrent. A voir pour trouver des solutions d'arrosage.

Fleurissement : Le comité de fleurissement est venu visiter la commune le 22 juillet 2022. Le jury a félicité la commune pour ses beaux bacs à fleurs.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : M. Chalumeau explique qu'il serait judicieux que la commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde au vu de la présence de la gare, de deux lycées, deux écoles et la proximité d'une déviation. Un PCS est un document qui a vocation à organiser une réponse de proximité aux risques majeurs et aléas sur une commune (inondation, feux, accidents à la gare ou sur la déviation, ...). Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Il décrit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales telles que le recensement des risques connus et des moyens disponibles (moyens humains et matériels), la détermination des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, la fixation de l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, les modalités de mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population. Il va être fait appel à des bénévoles pour avoir des personnes référentes pour les diverses actions à mener lors d'un événement.

Caserne des pompiers : L'achat du terrain à M. Julien pour l'installation de la caserne est plus complexe que prévu car il se situe dans un espace agricole protégé. Après réflexion, il s'avère qu'un terrain situé à la zone des Essarts pourrait mieux convenir. Le terrain est propriété de la CCVA. Il est actuellement occupé par Les Compagnons dans le cadre du Pôle Excellence Rurale Bois qui seraient prêts à le libérer. Le SDIS est intéressé par le bâtiment implanté sur le terrain. La signature avec M. Julien est suspendue.

Police municipale : Mme le Maire explique qu'une police municipale intercommunale pourrait être mise en place. Les communes de Mont-Sous-Vaudrey et Montbarrey

seraient intéressées. Le sujet était à l'ordre du jour du dernier bureau de la CCVA. Mme le Maire a reçu la police municipale de Salins. Il serait judicieux d'avoir une police à Mouchard vu le nombre d'habitants, la gare, deux lycées et la déviation qui amène du trafic. Une police intercommunale est difficile à mettre en place car les agents doivent travailler sur plusieurs communes. Ils sont sous couvert du maire, il n'y a donc pas les mêmes demandes. Il serait donc préférable d'avoir un agent dédié à la commune de Mouchard. Coût de fonctionnement : 40 000 € et coût d'investissement : 50 000 € (achat d'un véhicule et d'équipements divers). Les bureaux pourraient être installés dans la caserne des pompiers lorsque celle-ci aura déménagé, en attendant les locaux des services techniques pourraient convenir. Une réunion va être organisée (préfet, gendarmerie, maire, AMJ, CNFPT) pour accompagner la mise en place éventuelle de ce service. Un policier municipal serait là pour seconder le maire, rassurer la population, faire de la prévention, de la sécurité et être à l'écoute des habitants. Ce serait une police armée.

M. Rochet est favorable pour une police municipale intercommunale et demande s'il y aurait un temps de travail complet pour Mouchard. M. Ferniot demande quel travail incomberait à l'agent ? Mme le Maire donne comme exemple le respect du stationnement tout le long de la Rue de Strasbourg, la sécurité aux abords des écoles et propose de faire parvenir à chaque conseiller la circulaire du Ministère de l'Intérieur pour qu'il puisse se faire une idée plus précise des compétences des polices municipales.

Questions diverses :

Mme Debrand demande si la commune a eu des demandes d'administrés concernant des dégradations sur les habitations dues à la sécheresse. Mme le Maire n'a eu aucun dossier. Une demande va être faite à la Préfecture pour que la commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle.

Mme Debrand informe qu'une vache était en souffrance sur un terrain. Son mari a ouvert une vanne pour qu'elle puisse s'hydrater et a appelé la gendarmerie et la mairie pour savoir à qui elle appartenait. Mme le Maire lui répond que la commune n'a pas un recensement des agriculteurs qui mettent en pâturage leur troupeau.

Mme Debrand demande où en est le projet d'aménagement du champ de foire. Mme le Maire a reçu une architecte paysagiste qui va présenter une ébauche de projet. Le CAUE s'est manifesté en début de semaine pour reprendre le projet laissé en attente depuis un an suite à la démission de la paysagiste.

Mme Debrand demande où en est le projet de M. Pinglier (installation d'une salle multisports au gymnase). Mme le Maire répond qu'aucune réponse n'a été faite au courrier qui lui a été envoyé.

M. Rochet demande si l'écusson de la commune a été changé car la forme des arbres n'est pas la même. Mme le Maire répond qu'aucune modification n'a été faite. Le secrétariat de la mairie va vérifier.

M. Rochet fait remarquer que dans la Lettre Muscadienne n° 7, l'article sur le jumelage laisse supposer que M. Bennani et Mme Brochet ont passé un mois en Allemagne. Or il n'y a que les élèves qui sont restés sur place.

M. Rochet informe que le judo club d'Arc-et-Senans avait fait une demande pour dispenser des cours à Mouchard. Qu'en est-il ? M. Chalumeau va le recontacter.

M. Rochet demande pourquoi une place de stationnement Rue Léopold Alixant n'a pas été retracée lors des travaux de marquage au sol. M. Monnier explique que cette place gênait la sortie des véhicules de la cour située en face.

M. Ferniot soulève le problème du stationnement dans la Rue de Strasbourg.

M. Ferniot demande des nouvelles du comité de jumelage. Madame le Maire informe qu'une assemblée générale va avoir lieu prochainement. Les allemands ne viendront pas cet automne. Leur visite est repoussée au printemps prochain.

Mme Debrand demande si la salle des fêtes est louée et si une inauguration est prévue.

Mme le Maire répond que la salle des fêtes ne fait pas l'objet de demande. Une inauguration est prévue, peut-être à faire coïncider avec le voyage retour des 35 ans du jumelage.

Mme West-Lamy a rencontré les enseignantes lors de la rentrée des classes le jeudi 1^{er} septembre. Les maîtresses sont satisfaites de cette rentrée. Mme Devriendt est la nouvelle directrice suite au départ de Mme Mottet. Une classe a fermé, ce qui fait une classe en maternelle et deux classes en primaire. Le directeur d'académie et l'inspecteur d'académie sont partis. Mme le Maire a engagé une discussion avec le président de la CCVA pour une éventuelle rénovation du bâtiment Alixant.

Une signalisation est en cours d'étude autour de l'école pour améliorer la sécurité. Mme le Maire attire l'attention sur le fait de l'existence d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPI). A voir ce qu'il est possible de faire.

Dates de réunions et de manifestations diverses :

03/09/2022 à 18h à Chamblay : 78^{ème} anniversaire de la commémoration de la libération du Val d'Amour.

20/09/2022 à 18h30 à Mont-Sous-Vaudrey : Table ronde organisée par la CCVA sur le thème du développement durable : quels leviers et quels outils d'attractivité pour les territoires ruraux ?

25/09/2022 : Concentration motocycliste organisée par Moto Virade 39. Passage sur la commune de Mouchard.

La séance est levée à 20h58.

La secrétaire

Audrey WEST-LAMY



le Maire

Sandra HÄHLEN